



Comment faire si ma femme est zero positif

Par **DO82**, le **18/05/2008** à **00:31**

JE VIE DE PUI 4 AN AVEC MA FEMME SAN AUQUIN RAPOR NI CONTACTE ET DEPUIS JE
SES PA QUOI FAIRE JE VIE AVEC MES 3 ANFENT ON NA MEMME FAIT DES VISITE
MEDICAL MOI ET MES 3 ANFENT DIEU MERCI ON NA RIEN EU ALOR MONSIEUR
MADAME J AI BESOIN D'Être si vraiment je peux divorcer au Mali ou en France merci de votre
confiance

Par **zllamia**, le **18/05/2008** à **12:39**

Bonjour,
Si votre femme est malade la maladie en elle-même ne peut pas être une cause
de divorce. mais si le fait qu'elle soit malade résulte d'un adultère vous pouvez demander le
divorce pour faute, ce sera alors à vous de prouver l'adultère de votre épouse. c'est ce que
vous pouvez faire en droit français.
Je ne connais pas le droit de votre pays et je ne peux
donc vous conseiller.
Cordialement.